

A.M., 2015**Arrêté de la ministre de la Famille en date
du 22 septembre 2015**

Loi sur le curateur public
(chapitre C-81)

CONCERNANT la nomination d'un membre du comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées en vertu de la Loi sur le curateur public

VU l'article 17.1 de la Loi sur le curateur public qui prévoit que le ministre responsable de son application constitue un comité chargé de conseiller le Curateur public en matière de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées;

VU l'article 17.2 de cette loi qui énonce que ce comité est formé de six personnes qui ne font pas partie du personnel du Curateur public et que ces personnes sont nommées pour un mandat d'au plus trois ans;

VU l'arrêté de la ministre de la Famille, en date du 25 juillet 2012, par lequel la ministre a nommé madame Joan Simand membre du comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées pour un mandat de trois ans à compter du 13 octobre 2012;

VU que le mandat de madame Joan Simand se terminera le 13 octobre 2015 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

EN CONSÉQUENCE, la ministre de la Famille :

NOMME monsieur Paul-Antoine Beaudoin membre du comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées pour un mandat se terminant le 23 septembre 2018;

La ministre de la Famille,
FRANCINE CHARBONNEAU

63862